

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 Mai 2026

Ordre du jour

En préambule à cette séance l'association SMPI viendra présenter une vidéo sur le projet de réhabilitation de la petite gare

1 - Election du secrétaire de séance

2 – Compte Financier Unique 2025 : validation *Délibération*

3 – Associations : Proposition d'attribution des subventions 2026 *Délibération*

4 – Accueil temporaire d'une classe de l'école Sainte Anne dans les locaux communaux : proposition de convention et modalités de participation financière *Délibération*

5 - Personnel Communal : Validation des modalités d'application du Compte Epargne Temps *Délibération*

6 – Personnel Communal : Proposition d'adhésion au service « missions temporaires » du centre de gestion *Délibération*

7 – Désignation d'un représentant de la commune pour la SPL Destination Les Sables *Délibération*

8 – Projet de vente du bâtiment presbytère – fixation du prix *Délibération*

9 - Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 Avril 2026 est validé à l'UNANIMITE

En préambule, M le Maire propose au conseil municipal, de visionner une vidéo de présentation de ce que pourrait être le projet de réhabilitation de la petite gare et de son environnement proche. Cette vidéo est présentée par l'association SMPI qui travaille sur ce projet depuis quelques mois.

La présence de rails, de wagons permet d'avoir une compréhension optimale de la faisabilité de ce projet. M le Maire précise qu'il ne s'agit pour le moment que d'une vision mais ce projet pourrait être unique en Vendée. M François Cassan représentant l'association SMPI rappelle l'importance de ce tramway et sa ligne métrique pour le développement économique de l'Ile d'Olonne et les communes environnantes. Le Conseil Départemental a dû batailler pour que cette ligne vienne jusqu'à L'Ile d'Olonne. Les trois dernières cloches de l'église ont par ailleurs été acheminées par le tramway et la ligne a été en service jusqu'en 1949.

M le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine, ce film pourrait être un support de prospection pour chercher des partenariats financiers.

La commune a osé au fil des années réhabiliter le moulin, la salorge, le logis des marais, l'îlot mandret. La petite gare est désormais l'un des secteurs à sauvegarder et développer, à proximité du bourg pour faire vivre les commerces et l'économie locale. La commune a également la chance d'être animée par de nombreux passionnés qui participent au développement de ces projets.

A la question de Mme Marie-Pierre GRIT qui interroge sur le budget nécessaire à cette réalisation, M le Maire indique que les chiffres sont en cours et devraient être connus cet automne.

Le tourisme vert de notre commune rétro-littorale est aujourd'hui recherché et validé. Pour rappel l'île d'Olonne est aujourd'hui le seul bureau touristique de l'agglomération après les Sables d'Olonne. Il existe une attractivité importante et offrir des sites supplémentaires à visiter sur notre commune permet aux vacanciers de rester plus longtemps et donc de consommer sur place. De plus le développement de la liaison cyclable agglomération et départementale est un atout indéniable.

A l'issue de cette présentation M le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la sollicitation du fonds de concours des Sables d'Olonne Agglomération pour 2026. Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE.

Enfin le PV du dernier conseil municipal est validé à l'UNANIMITE.

1 – Secrétaire de séance

Le conseil Municipal désigne à l'UNANIMITE, M Philippe MACOUIN, secrétaire de séance

2 – Compte Financier Unique (CFU) 2025 : validation

M le Maire et M Christophe PEIGNEY, Adjoint en charge des finances rappellent que le budget 2026 a été voté en février 2026, avant les élections municipales. Des problèmes techniques inhérents à la Trésorerie n'ont pas permis l'approbation du CFU. Pour rappel, le CFU est le document commun à l'ordonnateur et au trésorier qui fait état du fonctionnement du budget communal en fonctionnement et en investissement, en dépense et en recette.

Ce document doit être validé par le conseil municipal avant le vote du budget suivant. En février 2026, un document provisoire a été fourni mais il s'agit désormais de valider le document officiel.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 312 316,46	2 893 622,00	9 205 938,46
	Recettes réalisées (1)	B	2 860 942,25	3 012 594,36	5 873 536,61
	Restes à réaliser	C	1 769 118,06	0,00	1 769 118,06
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 334 245,97	3 093 622,00	9 427 867,97
	Dépenses réalisées (1)	E	2 863 063,15	2 542 564,60	5 405 627,75
	Restes à réaliser	F	1 697 989,59	0,00	1 697 989,59
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 120,90	470 029,76	467 908,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	21 929,51	200 000,00	221 929,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	19 808,61	670 029,76	689 838,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	71 128,47	0,00	71 128,47
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	90 937,08	670 029,76	760 966,84

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil municipal valide à l'UNANIMITE le CFU 2025 tel que présenté

3 – Associations : Proposition de subventions 2026

M le Maire et M Philippe MACOUIN, Adjoint en charge des Associations rappellent l'importance d'accompagner les associations qui apportent du dynamisme à la commune et une qualité de vie aux Islais. Pour cela la commune examine chaque année les demandes de subventions que ce soit pour leur fonctionnement ou leurs événements exceptionnels. La commission s'est réunie et propose d'attribuer les montants suivants :

Association	Attribution 2026 Fonctionnement	Attribution 2026 Événementiel	Écart attribution /souhait :	Écart attribution /année 2025 :
Bonsaï Club	200 €		- 600 €	- 200 €
Club Les Amis du Marais	200 €		- €	- €
Club Photos	500 €		- €	200 €
Comité des Fêtes		12 000 €	- 4 400 €	- €
Fanfare Notre Dame des Paludiers	1 600 €		- €	- €
L'Œil		12 000 €	- €	- 3 000 €
Palette Islaise	300 €		- €	- €
Rando Auzance Vertonne	150 €		- €	- €
Société de Chasse	500 €		- €	- €
Sol'Air	800 €		- €	- €
Solex'Illonne	200 €		- 400 €	50 €
APE	300 €		- 200 €	- €
OGEC/APEL	300 €		- 2 700 €	- €
USEP (Union sportive ecole publique)	400 €		- €	400 €
ASPI Foot	1 300 €		- 300 €	300 €
Just'A'Corps	1 500 €		- €	- €
ASPI Basket (SMILE)	800 €		- 1 200 €	- €
Section Gymnastique (famille Rural)	800 €		- 150 €	- €
SOBAD 85	300 €		- 700 €	- 200 €
TCIO (Tennis club ile d'olonne)	300 €		- 300 €	- €
Comité d'Échanges (jumelage)	300 €		- €	- 300 €
Les Amis de MAKO	200 €		- €	50 €
Hisla Ad Marchas	400 €	1 000 €	- 600 €	1 000 €
Lapagaie	700 €		- €	- €
SMPI	200 €	2 000 €	- €	- €
Thiarre d'Islas	600 €		- 200 €	200 €
TGV (Tradition Gestuelle en Vendée)	600 €		- 200 €	100 €
ADEV (observatoire d'oiseaux)	500 €	300 €	- €	- €
A.F.N. / UNC	600 €		- €	- €
Enraid'Addict 85	150 €		- 450 €	- €
Association Prévention Routière	150 €		- €	- €
ADMR	750 €		- €	- €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €		- €	200 €
total 2026 :	15 800 €	27 300 €		
total 2026 :		43 100 €		
Année 2025 :		46 098 €		

Le conseil municipal valide ces propositions à l'UNANIMITE

4 – Accueil temporaire d'une classe de l'école Saint Anne au sein de locaux communaux : proposition de convention et modalités financières

M. le Maire rappelle que la commune a été interrogée tardivement par la direction de l'école Sainte Anne qui se trouvait en difficulté pour relocaliser une classe pour la durée de leurs travaux de construction d'un nouveau bâtiment scolaire, soit du 27 avril au 05 juillet 2026. Des contacts avaient

été pris afin de bénéficier de salles paroissiales mais leur configuration ne permettait pas d'accueillir les enfants en toute sécurité.

Sollicitée, la municipalité a souhaité accompagner cette démarche autant que possible afin de permettre aux enfants Islais de terminer leur année scolaire dans de bonnes conditions d'apprentissage. Une solution d'accueil temporaire a été imaginée au sein du bâtiment « L'île aux enfants » qui regroupe actuellement le centre de loisirs et accueil périscolaire, la cantine et les deux classes de maternelle. Une salle non utilisée de façon permanente permettait d'envisager cette solution, tout comme la configuration du bâtiment qui dispose de deux zones d'entrée et de sortie, la présence d'une cour de récréation et de sanitaires adaptés.

Après accord de l'inspection académique, il était alors convenu que cet accueil devait se faire sous couvert d'une convention d'utilisation d'un bâtiment communal et d'une participation financière au prorata des espaces utilisés et de leur durée, la commune ne pouvant avoir à sa charge les coûts induits par la présence de cette classe de l'école privée.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'examiner la convention telle qu'annexée et d'en valider les modalités financières proposées sur deux critères : la surface utilisée et les coûts de fonctionnement du bâtiment comme suit :

1/ Surface occupées : 127 m² (Classe : 47 m² + Cour 80 m²)

2/ Redevance occupation : 10,60/m² soit 1 346,20 € pour 365 jours et un coût journalier de 3,69 €

3/ Nombre de jours occupation locaux : 68 jours soit un coût pour 68 jours de **250,92 €**

4/ Coûts de fonctionnement du bâtiment au prorata de la superficie utilisée : **125,96 €**

La redevance appelée à l'école Sainte Anne pour la période du 27 avril au 05 juillet 2026 est ainsi de **376,88 €** (250,92€ + 125,96 €)

Il est Le conseil Municipal, à l'UNANIMITE, valide cette proposition

5 – Personnel Communal : proposition de mise en œuvre du Compte Epargne Temps

Il est proposé au conseil municipal d'examiner le projet de délibération visant à fixer les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET). Ce projet sera soumis au Comité Social Territorial et reviendra devant le conseil municipal pour une validation finale.

Parmi les différents choix qui sont soumis au conseil municipal sur ses modalités il est principalement proposé de ne pas retenir de monétisation du CET

6 – Personnel Communal : proposition, d'adhésion au service « Missions temporaires » de la Maison des communes de la Vendée

M le Maire indique au conseil municipal que différentes situations d'absence du personnel nécessitent d'organiser un remplacement comme par exemple la future absence de Joris Robin, directeur adjoint du centre de loisirs qui va être papa. Il est parfois très difficile de trouver du personnel avec des compétences spécifiques à la fonction publique territoriale. L'offre de prestation proposée par la Maison des communes agit comme une agence d'intérim mais tout en étant très spécialisée sur nos métiers.

Mr le Maire souligne par ailleurs que la commune ne connaît que très peu d'arrêts maladies. Après cette présentation, le conseil municipal valide à l'UNANIMITE la demande d'adhésion au service « Missions temporaires » du centre de gestion

7 – SPL Destination Les Sables : nomination d'un représentant de la commune

M le Maire rappelle que la commune est membre de la SPL et que sa représentation est indispensable. A cet effet il propose au conseil municipal de nommer

Titulaire : Mme Harmonie GIRARD, Suppléant : M Julien LARDEUX

Le conseil municipal valide cette proposition à l'UNANIMITE

8 – Projet de vente de l'ancien presbytère

M le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle AA137 qui accueille l'ancien presbytère. Celui-ci est occupé depuis quelques mois par la fleuriste et la jardinière à savon qui ont dû quitter leur local le temps de travaux de l'Espace commercial Massieau. A quelques semaines désormais de la fin des travaux, la fleuriste réintégrera son local et libérera une partie du presbytère.

Il avait été imaginé de vendre ce bâtiment à l'issue de cette occupation temporaire. Une estimation des Domaines (ref 2025-85112-42504) établissait une valeur à 184 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

L'entreprise « La jardinière à savon » pourrait se porter acquéreur du bien afin d'y installer à la fois son laboratoire et son point de vente principal.

Sa gérante, Madame Harmonie GIRARD, conseillère municipale, quitte la salle du conseil municipal pour les échanges et décisions sur ce point.

M le Maire indique qu'il est nécessaire d'étudier différemment le prix de vente proposé puisque ce bien est dans un état global qui impose de lourds travaux de mise aux normes électriques, de chauffage et de rénovation générale. De plus, M le Maire souligne que l'estimation des Domaines jugée trop élevée, a étudié ce bâtiment comme étant à usage d'habitation ce qui n'est pas le souhait de la commune. En effet son positionnement, immédiatement à l'arrière du Logis des Marais, bâtiment destiné aux associations et salles de réunions ne se prête pas du tout à un environnement habitable. De ce fait la commune intégrera à l'acte une clause y imposant une activité commerciale.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, M le Maire propose au conseil municipal de retenir un prix de vente de 125 000 € net vendeur, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

M Julien Lardeux interroge sur la possibilité d'extension du bâtiment. M le Maire confirme que cette option existe bien au regard du terrain qui se situe à l'arrière.

M Christophe Peigney souligne que l'estimatif des Domaines ne peut correspondre à ce bâtiment pour lequel d'importants travaux sont à faire et qui, quoi qu'il arrive, ne sera plus jamais une habitation. Cette proposition de prix à 125 000 € semble juste.

Mme Annemieke Scheenaerts demande si la vente interviendra dès le déménagement de la fleuriste ? M le Maire confirme que la demande des futurs acquéreurs est bien celle-ci.

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR, Madame Harmonie Girard, potentielle acquéreur ayant quitté la salle pour l'étude de ce point, valide le projet de cession de ce bâtiment pour un projet uniquement commercial eu égard à sa localisation,

9 – Les Sables d'Olonne Agglomération : sollicitation du fonds de concours 2026

M le Maire rappelle que la commune étant membre des Sables d'Olonne Agglomération un système d'accompagnement de l'agglomération pour l'investissement des communes prévoit l'attribution annuelle d'un fonds de concours. Pour 2026 le montant alloué à la commune est de 222 198 €. M le Maire propose au conseil municipal de flécher ce montant sur le programme de construction de l'Espace commercial et de service Massieau comme suit

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Acquisition terrain	455 000,00 €	DETR DSIL	200 000,00 €	12,26 %
Travaux	1 224 000,00 €	Conseil Départemental	50 000,00 €	3,07 %
Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études	114 822,00 €	LSOAgglo Fonds de concours	222 198,00 €	13,62 %
Divers et imprévus	15000			
	6,00 €			
		Sous-total	472 198,00 €	28,95 %
		Emprunt	1 158 822,00 €	
		Autofinancement		
		Sous-total reste à charge de la collectivité	1 158 822,00 €	71,05 %
Total dépenses	1 808 828,00 €	Total Recettes	1 631 020,00 €	100,00 %

Le conseil municipal valide cette sollicitation à l'UNANIMITE

10 - Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

M. le Maire informe le conseil municipal des Déclarations d'Intention d'Aliéner auxquelles il n'a pas donné de suite positive au regard des délégations qui lui sont octroyées :

- AH 374 : Habitation + Terrain – 7 Rue de la Vertonne
- AO 298 : Habitation + Terrain – 8 Rue du Courroux
- AE 174 : Habitation + Terrain – 14 Impasse Beau soleil
- AN 132 et 241 : Habitation + Terrain – 2 Impasse des Cols Verts
- AI 177 et 244 : Habitation + Terrain – 8 Bis Rue du Petit Fief
- AE 178 : Habitation + Terrain – 6 Impasse Beau Soleil
- AN 167 : Habitation + Terrain – 53 Rue des Mouettes

10 - Questions diverses

- Mme Annemieke Scheenaerts indique que le programme général des Mercredis de l'Été 2026 est clos dont voici le détail :
 - 1/07 concert Show Claude François puis Alméras
 - 8/07 concert église Sol'air suivi d'un groupe de Gospel
 - 15/07 balade dans les marais
 - 22/07 soirée guiguettes dans le bourg
 - 29/07 concert au jardin de l'église avec 2 groupes locaux
 - 5/08 Spirit Cabaret avec un nouveau spectacle place de la Mairie
 - 12/08 Art de rue et spectacles destinés aux familles
 - 19/08 balade dans les marais
 - 26/08 concert Abba For Ever puis Cocktail de nuit

Les dépliants seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres 2ème semaine de Juin

- M Christophe Peigney expose au conseil municipal que dans le cadre du passeport du civisme, les élèves de CM2 ont été accueillis en Mairie pour un petit déjeuner puis se sont vu présenter l'ensemble des services municipaux
- Mme Marion Fradet indique que sa commission a visité l'Habitat Inclusif et que les retours sont très positifs : Logements spacieux, très lumineux et fonctionnels. Dans un second temps la commission a examiné les dossiers des demandeurs de logement et établi une liste selon les critères préétablis. Les personnes retenues ont été contactées. De son côté sa commission « évènementiel » prépare des propositions pour les nombreux projets du CCAS
- M Philippe Macouin indique avoir reçu une demande de disponibilité pour la Salle de la Redoute pour une nouvelle activité sportive. La commission va faire le point sur les possibilités
- M Julien Lardeux se fait écho de l'évolution du projet d'exploitation du Marais aux Proux de Dany Rassoul. M le Maire a également été destinataire d'un mail en ce sens
- Mme Sophie Garnier rappelle que le spectacle de fin d'année de l'association Just'a corps aura lieu les 12 et 13 juin à Olonne
- Mme Harmonie Girard annonce au conseil municipal sa grossesse dont le terme sera le 24 décembre prochain ainsi que son mariage en Octobre
- M Fabrice Chabot remercie M Pascal Deulceux pour son intervention de réparation des plots du bourg, chantier qui était resté en attente de longue date
- Mme Marie-Laure Bossard interroge sur le projet d'effacement de réseaux sur la dernière partie de la Rue des Mouettes. M Thierry Monnereau confirme que ce projet est en cours et devrait être réalisé en 2027 ou 2028

- Thierry : Massieu toiture ne sera pas accepté en l'état
- Mme Marie-Pierre Grit rappelle au conseil municipal que l'inauguration de l'exposition de L'œil aura lieu le weekend prochain et que l'exposition sera présente jusqu'au 2 novembre 2026. L'installation des 23 spots a été réalisée en grande partie par Jean-Michel Martineau
- M Fabrice Chabot rappelle l'Assemblée Générale de l'Association Contact. Michel Mandret et Marie-Laure Bossard représenteront le conseil municipal
- M Fabrice Chabot rappelle au conseil municipal la tenue d'une séance exceptionnelle le 5 Juin pour désigner les représentants aux élections sénatoriales.

-